

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 7 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
21 février 2024

Date d'affichage
21 février 2024

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

N°5.2024

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt-quatre, et le sept mars à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

Excusé : Stéphane FERRIER

Secrétaire de séance : Michel GONNET

*

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 86 402,76€

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 41 571,05€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : 70 828,22€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 32 598,89€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 15 574,54€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 ;

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 574,54€

Ligne 002 ;

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 58 595,40€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS

AR Prefecture

005-240500264-20240307-5_2024-DE
Reçu Le 21/03/2024